



Avis de course

TROPHEE BRETECHE 2026

Organiser par le SNO

Grade 5C
Port Breton CARQUEFOU

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FF Voile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.
3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1** - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.5** - les règlements fédéraux
- 1.6** - Les règles spécifiques Erdre quand elles remplacent les RCV du chapitre 2
- 1.7** - La convention ANCRE/ SNO qui prévoit des instructions de course communes aux trophées Ancr'Erdre et Bretéché Sno et globalise les résultats des 8 compétitions » Régate Home ».
- 1.8** Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse en hélant.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1** Les IC seront disponibles avant le 27 février 2026
- 2.2** Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3** Les IC seront disponibles en version électronique à la page de l'évènement disponible sur le site du club : [Lien vers pages des évènements du club](#)

3 COMMUNICATION

- 3.1** Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à la page de l'évènement disponible sur le site du club : [Lien vers pages des évènements du club](#)
- 3.2** [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

L'épreuve est ouverte à

- 4.1** - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A - B - C ou D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e - 4e - 3e catégorie de navigation ou équivalent.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation plan d'eau intérieur et pour les micros, le matériel de sécurité de la jauge Micro.
- 4.2** - tous les bateaux de la classe Osiris Habitable A-B-C-R1-L-et QS en cohérence avec les autres classes par le barème OSIRIS.
- 4.3** Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.3.1** a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FF Voile, la licence Club FF Voile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FF Voile :

- . La licence Club FF Voile mention « compétition » valide

ou

- La licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FF Voile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.
- d. Pour les coureurs mineurs ou majeur n'ayant pas de licence Club FF Voile, une licence journalière doit être demandée aux clubs de l'ancre ou du SNO **avant** le jour de la régate.

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles doivent obligatoirement s'inscrire en ligne avec l'ensemble de l'équipage en utilisant les liens du tableau ci-dessous pour chaque date :

Jour de la régate	Lien d'inscription
Dimanche 01 mars 2026	Trophée Brétéché n°1
Dimanche 26 avril 2026	Trophée Brétéché n°2
Dimanche 14 juin 2026	Trophée Brétéché n°3
Dimanche 20 septembre 2026	Trophée Brétéché n°4

4.5 Les inscriptions sont à réaliser avant 12hr00 chaque vendredi précédent les jours de régate. En cas de problème merci de contacter le club par email info@snonantes.fr

4.6 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription.

4.8 Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : pour que l'épreuve soit courue un minimum de **10 bateaux** inscrits est nécessaires.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au vendredi 12hr00 précédent la date de la régate
Toutes	Gratuit

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription : Il n'y a pas de confirmation d'inscription

8.3 Jours de course :

8.4

Date	Classes	Signal de 1 ^{er} avertissement
Dimanche 01 mars 2026	Toutes	10h15
Dimanche 26 avril 2026		
Dimanche 14 juin 2026		
Dimanche 20 septembre 2026		

Nombre de courses :

Classe	Maximum par jour
Toutes	6 courses

- 8.5** L'heure du signal d'avertissement est indiqué dans le tableau du paragraphe 8.3
8.6 Pour chaque jour de course, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16hr30.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 9.3** Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

11 LIEU

- 11.2** L'Annexe à l'AC indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

Les 12 parcours sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.snonantes.fr/regates-habitable-parcours-inscrip>.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

- 14.1** Le système de classement est le suivant : A-minima
14.2 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.
14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS.

- 15.2** [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).
- Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.
- Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19 PROTECTION DES DONNÉES

- 19.1** **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses

représentants légaux autorisent l'AO, la FF Voile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FF Voile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FF Voile et ses sponsors. La FF Voile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FF Voile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

Les prix seront distribués à la discrétion de l'AO

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter:

LE SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST

Tel: 02.40.50.81.51 OU info@snonantes.fr

ANNEXE ZONE DE COURSE

